



2022_008

**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Budget primitif
2022

Séance du 15 mars 2022

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Le 15 mars deux mille vingt-deux à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi
de la convocation
le 23/02/2022

Mesdames : **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Messieurs : **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Date de l'affichage
du PV:

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction, et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le 25/03/2022



ID : 048-284800026-20220325-DELIB_2022_008C-BF

Le Président présente à l'assemblée :

La commission finances s'est réunie le mardi 25 janvier 2022. Etaient présents : Madame GAILLAC et Messieurs BERGOGNE, BRUGERON, BRUNEL et ITIER.

Était excusé : Monsieur BOUNIOL Lionel

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le jeudi 10 février 2022.

Le budget, présenté compte tenu des éléments proposés par le débat d'orientation budgétaire, est exposé ci-dessous.

Le Président indique que c'est essentiellement un budget « de reconduction » qui prend en compte le maintien et le renforcement de certaines missions.

Le budget primitif est un acte de prévision qui retrace les dépenses et les recettes pour l'exercice 2022. Compte tenu du vote ci-dessus du compte administratif 2021 et des résultats comptables constatés, l'équilibre entre les dépenses et les recettes pour l'exercice 2022 s'établit ainsi :

Investissement : 244 656.93 euros

Fonctionnement : 2 798 212.13 euros

Il est proposé :

D'APPROUVER le budget primitif de l'exercice 2022 et de voter les crédits qui y sont inscrits.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget primitif de l'exercice 2022 et de voter les crédits qui y sont inscrits.

Pour extrait conforme,
Mende, le 15 mars 2022

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié le :



Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le 25/03/2022



ID : 048-284800026-20220325-DELIB_2022_008C-BF

